

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33779</b>	De <b>M. Pierre Cabaré</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> > Urgences surchargées : création d'une consultation infirmière d'orientation	<b>Analyse</b> > Urgences surchargées : création d'une consultation infirmière d'orientation.
Question publiée au JO le : <b>10/11/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>16/02/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierre Cabaré interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conclusions issues des états généraux infirmiers qui se sont tenus le 1er octobre 2020. Les états généraux ont débouché sur 35 propositions, dont celle qui vise à décharger les services d'urgences. Afin de décharger les services d'urgences, la proposition vise la création d'une consultation infirmière de premier recours pour la prise en charge des affections bénignes, ou des petites plaies, avec réorientation si besoin vers le médecin généraliste ou spécialiste. Dans un contexte où les services d'urgences sont bien trop souvent engorgés, où les personnels soignants exerçant aux urgences sont trop sollicités, il souhaite savoir s'il est favorable à la proposition de créer cette consultation.